

Allocation de prise en charge pour le temps de prise en charge

L'allocation de prise en charge pour le temps de prise en charge utilise le potentiel élevé d'une bonne prise en charge au troisième âge et comble les lacunes du système actuel en matière de financement, d'offre et d'accès. L'allocation de prise en charge s'inscrit dans le cadre des instruments de financement existants et combine des prestations de soutien orientées sujet et objet. Elle est conçue pour être indépendante du type de logement – elle est donc destinée aux personnes âgées, qu'elles vivent chez elles, dans un logement protégé ou en foyer. De cette manière, le modèle élimine les incitations négatives actuelles et garantit que les personnes âgées peuvent choisir librement le type de logement et de vie qui leur convient.

Important pour la mise en œuvre: L'instrument d'évaluation à développer doit prendre en compte des critères psychosociaux et être utilisé par un organisme spécialisé indépendant dans un processus impliquant les personnes âgées. Le financement doit renforcer le développement et l'assurance de la qualité des offres.

Allocation de prise en charge pour le temps de prise en charge

Que recevrait une personne éligible?

Un centre d'évaluation vérifie la nécessité d'une prise en charge. Avec la personne âgée, il élabore un cadre de prise en charge efficace et accorde un quota d'heures de prise en charge à un tarif réduit. Les personnes âgées choisissent elles-mêmes auprès de quel prestataire elles veulent utiliser ces heures. À cette fin, une liste des prestataires de services, qui répondent aux normes de qualité définies, est mise à leur disposition.

Indirectement, les personnes âgées bénéficient également du deuxième pilier du modèle: le financement axé sur l'objet garantit une offre de bonne qualité et adaptée aux besoins; il soutient également l'accès des personnes âgées aux prestations de prise en charge avec ce que l'on appelle le travail de proximité. Autrement dit: De plus en plus d'offres sont créées en lien avec le cadre de vie des personnes âgées, c'est-à-dire en tenant compte de leurs habitudes, besoins et intérêts, ce qui permet un accès à bas seuil aux prestations de prise en charge.

D'où vient l'argent?

Le financement consiste en une combinaison de fonds publics et d'une contribution personnelle.

La Confédération finance les éléments orientés objet de l'allocation de prise en charge pour le temps de prise en charge: le centre d'évaluation, l'assurance qualité et le travail de proximité pour faciliter l'accès. Cela se fait d'une part par le biais d'un programme d'encouragement temporaire pour l'introduction du modèle, et d'autre part de manière permanente par le biais d'une base légale ou par l'adaptation d'instruments existants tels que les prestations complémentaires à l'AVS.

Le temps de prise en charge, la partie orientée sujet, est financé par les cantons et les communes sur la base de la législation-cadre de la Confédération.

Combien cela coûte-t-il à l'État?

Les coûts effectifs peuvent être contrôlés par des décisions politiques: quelle est la hauteur de la contribution personnelle des personnes âgées? Est-elle graduée en fonction de la situation financière?

Afin de rendre le système efficace et de fournir une bonne prise en charge au plus grand nombre possible de personnes âgées, la contribution personnelle aux heures de prise en charge doit être choisie de manière à soulager également la classe moyenne.

Si l'on suppose que la contribution personnelle est fixée à 25% et qu'environ la moitié des personnes âgées éligibles bénéficient effectivement de prestations de prise en charge, on peut s'attendre à des coûts de 630 à 1030 millions de francs à la charge de l'État.

Allocation de prise en charge pour le temps de prise en charge

Avantages de ce système

- Tient compte à la fois du financement et de la qualité.
- Comble les lacunes de trois manières: dans le financement, dans la structure des offres et dans l'accès.
- Utilise des instruments existants, les développe et les combine.
- Exploite le potentiel de la prise en charge: l'accompagnement global et digne des personnes âgées permet de préserver leurs compétences, soulage le système de santé, préserve les ressources des proches et des bénévoles et facilite la conciliation entre prise en charge et travail pour les proches.
- Laisse une marge de manœuvre pour les particularités locales et les prestataires innovants.
- Assure une vision holistique du processus de vieillissement grâce à son propre centre d'évaluation et à un outil d'évaluation participatif orienté vers la prise en charge psychosociale.

Inconvénients de ce système

- Processus politique exigeant en raison de la combinaison de différents instruments et niveaux fédéraux.
- Un développement aussi complet des instruments prend du temps – mais le temps presse.

Comment y parvenir?

- Temps de prise en charge: la composante orientée sujet de l'allocation de prise en charge pourrait être introduite par une modification de la loi sur l'AVS et par des adaptations dans le domaine des prestations complémentaires ainsi que par des modifications correspondantes des lois cantonales. Il est également envisageable d'élaborer une loi-cadre distincte définissant les obligations de financement des cantons à l'égard des personnes non bénéficiaires des PC.
- Offre de prise en charge de bonne qualité: pour soutenir la mise en place et le développement de l'offre de prise en charge, un modèle analogue au financement initial pour la prise en charge des enfants serait approprié. Il faut cependant arrêter de se focaliser sur la quantité, comme c'était le cas auparavant. Cela peut se faire au moyen des conditions-cadres en matière de qualité et d'accès.
- Centre d'évaluation orienté vers la prise en charge: il y a différentes options à étudier pour le financement des centres d'évaluation indépendants. Si nécessaire, ceux-ci peuvent être rattachés aux organismes d'assurance sociale des cantons à des fins organisationnelles et administratives.
- Accès: pour les offres de proximité financées de manière permanente, la Confédération pourrait étendre son soutien aux organisations pour personnes âgées.

Important!

- Pour obtenir l'effet désiré, l'assurance qualité doit toujours être prise en compte dans le financement.
- L'instrument d'évaluation doit être orienté vers la prise en charge psychosociale et garantir l'implication des personnes âgées et de leurs proches.
- Le centre d'évaluation doit être indépendant afin de pouvoir prendre ses décisions sur des bases purement techniques.